

VEILLE REGLEMENTAIRE Novembre 2025

REP emballages professionnels : le ministère présente le projet de cahier des charges

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/projet-cahier-charges-rep-emballages-professionnels-46733.php4> Le futur cahier des charges de la REP DEIC est connu. L'accent est mis sur les emballages en plastique, avec notamment des soutiens financiers à plusieurs niveaux. Le réemploi figure aussi en bonne place. temps pour les emballages non déjà couverts par la REP des emballages ménagers :

- En 2024, pour les emballages consommés ou utilisés par les professionnels ayant une activité de restauration.
- À compter du 1er janvier 2025, pour les autres emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par tous les professionnels.

En synthèse, la REP des emballages professionnels recouvre tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels qui ne sont actuellement pas déjà couverts par une REP existante.

Filière REP des emballages professionnels : le décret cadre en consultation

<https://www.banquedesterritoires.fr/filiere-rep-des-emballages-professionnels-le-decret-cadre-en-consultation> Un projet de décret, soumis à consultation jusqu'au 13 novembre prochain, trace les contours de la nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) "d'emballages professionnels" attendue pour 2025, en complément de celle des emballages ménagers. Deux filières cohabiteront - et non trois -, celle dédiée aux emballages de la restauration ayant vocation à être absorbée par la REP "emballages professionnels".

Déchets du bâtiment : la collecte du plâtre maintenue. Mais où en est-on de la collecte des menuiseries vitrées?

<https://amorce.asso.fr/actualite/dechets-du-batiment-la-collecte-du-platre-maintenue-mais-ou-en-est-on-de-la-collecte-des-menuiseries-vitrees>

Depuis presque un an, la collecte des menuiseries vitrées dans le cadre de la REP PMCB est fortement contrainte par les éco-organismes, notamment Valobat. La raison ? La présence possible d'amiante dans les joints des vitres qui « oblige » à un tri sur les déchèteries publiques. Avec les dernières actualités estivales de la filière (moratoire, travaux de refondation), le sujet des menuiseries vitrées susceptibles de contenir de l'amiante a été mis en suspens, avant de revenir à l'agenda à la rentrée. AMORCE maintient que la déchèterie publique n'est pas le lieu adéquat pour effectuer un tri des menuiseries vitrées et qu'un travail en amont de la filière doit être fait, en complément des aménagements de collecte en aval.

Agenda

Événement local -Epinal | 18 novembre 2025 | 09h00 - 19h00

Le salon Innov'Action troisième édition du salon Innov'action Vosges, coorganisée avec la Communauté d'agglomération d'Epinal

<https://www.vosjinnove.fr/>

Webinaire | mercredi 5 novembre 2025 | 9h00 - 10h00

Les ateliers TWIICE : orientations et enjeux de la REP emballages professionnels

<https://www.twiice.org/>

Webinaire | jeudi 6 novembre 2025 | 10h00 - 11h00

Les résultats de la grande enquête sur les freins et leviers au réemploi des produits et matériaux de construction de la filière minérale

<https://app.livestorm.co/ecominero/presentation-des-resultats-de-lenquete-reemploi-ecominero-and-em-normandie?s=d256aeb0-b330-453f-8832-dada0be351b7>

Rencontre | 19 novembre 2025 | 9h00 - 11h30

Atelier actions : présentation du guide de bonnes pratiques réalisé dans le cadre du développement et du déploiement du réseau des acheteurs et acteurs écoresponsable des Vosges

<https://sovodeb.fr/>